

AUDIXIA, SELARL

**91, rue Jean Jaurès
92800 Puteaux
*R.C.S. 481 639 862***

**Comptes annuels
Exercice clos le 30 juin 2023**

BILAN

(en euros)

ACTIF			30/06/2023	30/06/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	13 235	(13 235)	-	-
Immobilisations corporelles	218 796	(160 960)	57 837	73 897
Immobilisations financières	30 183	-	30 183	28 633
ACTIF IMMOBILISE	262 214	(174 194)	88 020	102 530
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	1 000
Créances clients et comptes rattachés	1 898 497	(141 017)	1 757 480	1 667 177
Autres créances	40 083	-	40 083	55 714
Valeurs mobilières de placement	1 300 000	-	1 300 000	-
Disponibilités	626 295	-	626 295	2 035 111
Charges constatées d'avance	80 170	-	80 170	62 592
ACTIF CIRCULANT	3 945 045	(141 017)	3 804 028	3 821 594
TOTAL ACTIF	4 207 258	(315 211)	3 892 048	3 924 124
PASSIF			30/06/2023	30/06/2022
Capital			40 000	40 000
Réserve légale			4 000	4 000
Report à nouveau			1 106 930	1 073 053
Résultat de l'exercice			36 012	33 877
CAPITAUX PROPRES			1 186 942	1 150 930
Provisions pour risques			100 000	100 000
Provisions pour charges			-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			100 000	100 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			699 559	1 012 296
Dettes fiscales et sociales			1 450 727	1 246 128
Produits constatés d'avance			454 100	414 770
DETTES			2 605 106	2 673 194
TOTAL PASSIF			3 892 048	3 924 124

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. LA SOCIETE

AUDIXIA est une société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite à l'Ordre des Experts-comptables de Paris-Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

La société clôture son exercice au 30 juin 2023 d'une durée de 12 mois identique à celle de l'exercice précédent

2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est a relevé sur l'exercice.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1. *Principes généraux*

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les règlements de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07 du 4 novembre 2016 et 2015-06 du 23 novembre 2015 et suivants, modifiant le règlement 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont identiques à celles du dernier exercice clos le 30 juin 2022.

3.2. Méthodes comptables

3.2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est à dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire à compter de leur première mise en service sur la durée d'utilisation probable :

▪ Agencements	8 ans L
▪ Matériel bureau et informatique	3 ans L
▪ Mobilier	5 ans L
▪ Matériels de Transport	4 ans L

Les immobilisations font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

3.2.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode PEPS (ou FIFO) – Premier Entré Premier Sorti. Les plus-values latentes sont réintégrées fiscalement.

3.2.5. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations. Les éventuelles pertes à terminaison sur des prestations en cours à la clôture de l'exercice donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour risques.

Les décalages éventuels existant à la clôture entre la facturation et la réalisation des prestations, sont régularisés par des produits constatés d'avance et des factures à établir.

3.2.6. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. *Tableau de variation des immobilisations*

IMMOBILISATIONS BRUTES	30/06/2022	Acquisitions	Cessions / Diminution	30/06/2023
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	13 235	-		13 235
	13 235	-	-	13 235
Immobilisations corporelles				
Installations générales et agencements	81 683	-		81 683
Matériel de transport	32 712	-		32 712
Matériel de bureau et informatique	67 276	14 074	(25 342)	56 008
Mobilier	46 626	1 768		48 394
	228 296	15 842	(25 342)	218 796
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements	28 633	1 550		30 183
	28 633	1 550	-	30 183
TOTAL Brut	270 164	17 392	(25 342)	262 214

4.2. Tableau de variation des amortissements

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	30/06/2022	Dotations	Diminutions	30/06/2023
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences	13 235	-		13 235
	13 235	-	-	13 235
Immobilisations corporelles				
Installations générales et agencements	41 529	10 560		52 089
Matériel de transport	32 712	-		32 712
Matériel de bureau et informatique	49 100	14 577	(24 398)	39 279
Mobilier	31 059	5 821		36 880
	154 399	30 958	(24 398)	160 960
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements	-	-		-
	-	-	-	-
TOTAL Amortissements et Dépréciations	167 634	30 958	(24 398)	174 194
IMMOBILISATIONS NETTES	102 530			88 020

4.3. Etat des créances

La ventilation et l'échéance des créances se présentent comme suit :

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	30 183	-	30 183
<i>De l'actif circulant</i>			
Clients douteux ou litigieux	177 320	177 320	-
Autres créances clients	1 721 176	1 721 176	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 715	1 715	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	29 029	29 029	-
Débiteurs divers	9 340	9 340	-
Charges constatées d'avance	80 170	80 170	-
TOTAL	2 048 932	2 018 749	30 183

4.4. Tableau des dépréciations

	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Créances clients	148 813	111 825	(119 621)	141 017
TOTAL	148 813	111 825	(119 621)	141 017
dont exploitation		111 825	(119 621)	
dont financier		-	-	
dont exceptionnel		-	-	

4.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avances ont toutes un caractère d'exploitation.

4.6. Charges à payer et produits à recevoir

CHARGES A PAYER	30/06/2023	30/06/2022
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	537 902	822 920
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés / RTT	152 530	144 347
Primes et frais à payer au personnel	347 328	443 739
Impôts et taxes à payer	11 065	15 694
Autres dettes		
Autres charges à payer	720	-
TOTAL	1 049 546	1 426 700
PRODUITS A RECEVOIR	30/06/2023	30/06/2022
Créances clients		
Factures à établir	160 167	45 854
Créances fiscales et sociales		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	-	667
Autres créances		
Autres produits à recevoir	9 340	900
TOTAL	169 506	47 421

4.7. Capitaux propres

❑ EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	Date	Nbre d'actions	Nominal	Capital	Réserve légale	RAN	Résultat	TOTAL
Capitaux propres au	30/06/22	798	50,1253	40 000	4 000	1 073 053	33 877	1 150 930
Affectation résultat N-1						33 877	(33 877)	-
Résultat N							36 012	36 012
Capitaux propres au	30/06/23	798	50,1253	40 000	4 000	1 106 930	36 012	1 186 942

❑ CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2023, le capital social est composé de 798 actions de 50.1253 euros de valeur nominale.

4.8. Etat des dettes

La ventilation et l'échéance des dettes se présentent comme suit :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>				
à 1 an maximum à l'origine	-	-		
à plus d'1 an à l'origine	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	699 559	699 559		
Personnel et comptes rattachés	856 037	856 037		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	151 973	151 973		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>				
Impôts sur les bénéfices	135	135		
Taxe sur la valeur ajoutée	421 479	421 479		
Obligations cautionnées	-	-		
Autres impôts, taxes et assimilés	21 103	21 103		
Autres dettes	720	720		
Produits constatés d'avance	454 100	454 100		
TOTAL	2 605 106	2 605 106	-	-
Emprunts souscrits en cours de l'exercice				
Emprunts remboursés au cours de l'exercice				

4.9. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances ont tous un caractère d'exploitation.

4.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est essentiellement généré en France.

4.11. Synthèses des amortissements, dépréciations et provisions

	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	148 813	111 825	(119 621)	141 017
Provisions pour risques et charges	100 000	-	-	100 000
Sous-Total		111 825	(119 621)	
Amortissements		30 958	-	
TOTAL		142 783	(119 621)	
dont exploitation		142 783	(119 621)	
dont financier		-	-	
dont exceptionnel		-	-	

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Effectifs

L'effectif moyen de la société s'élève à 21 personnes contre 22 au titre de l'exercice précédent.

5.2. Engagements hors bilan

☐ INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Compte tenu de l'âge moyen et du taux de rotation de l'effectif, le montant des engagements au titre des indemnités de fin de carrière n'est pas significatif.

❑ ENGAGEMENTS DE PAIEMENTS FUTURS

La société a signé un bail commercial pour son siège social situé à Puteaux pour une durée de 9 ans révocable tous les trois ans. La première période de location a débuté 1^{er} février 2018. Le loyer annuel est de 123 milliers d'euros.

La société a également signé un bail commercial pour son établissement secondaire situé à Florac pour une durée de 9 ans révocable tous les trois ans. La première période de location a débuté en mars 2021. Le loyer annuel est de 9 milliers d'euros.

A la connaissance de la société il n'existe pas d'autres engagements hors bilan financiers.

5.3. Evénements post clôture

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture.

AUDIXIA
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-comptables du Conseil Régional de Paris-Ile-de-France
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Siège Social : 91 rue Jean Jaurès – 92800 Puteaux

R.C.S. Nanterre : 481 639 862

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le jeudi 14 décembre à 11 heures,

Les associés de la Société Audixia, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est à Puteaux, 91 rue Jean Jaurès, se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été faite conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

Monsieur Aimery de La Rochefoucauld demeurant 28 rue Scheffer à Paris (75), titulaire de 250 parts sociales ;
Monsieur Maxence Rossignol demeurant 9 rue Sainte Félicité à Paris (75), titulaire de 250 parts sociales ;
Madame Alexandra Pestel demeurant 8 avenue Jean Jaurès à Suresnes (92), titulaire de 250 parts sociales ;
Monsieur Guillaume Goullin demeurant 8 passage Saint-Anne Popincourt à Paris (11^e), titulaire de 48 parts sociales ;

Soit 798 parts sociales présentes ou représentées sur un total de 798 parts sociales constituant le capital.

L'assemblée est présidée par Madame Alexandra Pestel, Associée-Gérante.

Le président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le président déclare que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les associés lui en donnent acte.

Le président met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions soumises à l'assemblée générale,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 30 juin 2023,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023.

déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de ces comptes et quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats de l'exercice.

Le président donne lecture de son rapport puis la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

Les associés, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 approuvent les dits comptes tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 36.012 €.

Les associés approuvent les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé. En conséquence, les associés donnent quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 36.012 euros dans le compte de report à nouveau qui présentera alors un solde de 1.142.942 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les associés, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et les associés.

M. Rossignol

G. Goullin

A. de La Rochefoucauld

A. Pestel

